

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	21
- Présents	:	19
- Absents(s)	:	1
- Représenté(s)	:	1
- Votants	:	20

Le conseil municipal s'est réuni le 2 Juin 2017, à 19 h 00, en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, Maire de la Bernerie-en-Retz.

Étaient présents :

Thierry DUPOUÉ, Maire, Jean-Paul MAAS, Roland HENTZIEN, Sophie LORMAN, Martine DUBOIS, Raymond LE FLOCH, Adjoints, Jean-Paul DAVIAUD, Françoise SEILLÉ, Gilles LAURENT, Gilles PICHARD, Roger LOUËRAT, Christiane MEISART, Jean-Louis VERISSON, Catherine LEROY, Jacques PRIEUR, Jean-Yves LAIGLE, Laurence BRETON, Béatrice GRELIER, Antoine CHIFFOLEAU, Conseillers Municipaux.

Était absente représentée : Elena FUSI/PERRRODEAU (pouvoir à Jean-Yves LAIGLE)

Était absente : Valerie BRIAND/KRÖGER

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT) : Jean-Yves LAIGLE est nommé secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la modification de l'ordre du jour.

Il souhaite inscrire deux questions non-inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

- Acquisition du terrain pour le pôle sportif
- Classement dans le domaine public des voies du lotissement du Petit Bois Moisan et dénomination de la voie

Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de rajouter ces deux questions à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance n° 3 du 7 Avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE (article L 2122-22 CGCT)

De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Contrat pour le service « Di@lège » avec EDF Collectivités signé le 25 Avril 2017
- Convention de partenariat pour l'implantation et la collecte de conteneurs de collecte TLC entre la commune et Pornic Agglo Pays de Retz signée le 1^{er} Mars 2017
- Contrat de location maintenance pour le panneau lumineux entre la commune et la société LUMIPLAN Ville signé le 9 Mai 2017
- Contrat de prestations de services Parkfolio Essentiel pour la borne camping entre la commune et PARKEON SAS signé le 20 Avril 2017
- Avenant n° 1 du contrat « véhicules à moteur » entre la commune et la SMACL Assurances signé le 24 Avril 2017
- Avenant n° 3 au marché de travaux pour la restructuration du réseau eaux pluviales entre la commune et l'entreprise BREHARD TP signé le 4 Mai 2017
- Convention de partenariat entre les communes de Pornic, la Bernerie-en-Retz et Préfailles pour le financement du poste de coordinateur des Maîtres-Nageurs Sauveteurs signée le 16 Mars 2017
- Contrat de prestations de services entre la commune et les Extincteurs Nantais signé

le 19 Avril 2017

- Contrat de dépôt et gestion totale d'appareils de distributeurs automatiques de boissons et de denrées alimentaires signé entre la commune et NASA Cafés Automatiques Services signé le 15 Mai 2017
- Ordre de service n° 1 concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle Enfance entre la commune et Thierry LAUBY, architecte, signé le 18 Mai 2017

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- Concession 30 ans n° 1823 au nom des conjoints CLAVIER
- Concession 50 ans n° 1213 au nom de Monsieur Pierre CABANES
- Concession 30 ans n° 1591 au nom de Monsieur Jacques RENAUDIN
- Concession 50 ans n° 1824 au nom de Monsieur Hubert KARBOVIAC

1.- AFFAIRES FINANCIÈRES

1.1.- Budget supplémentaire – examen et vote

Le conseil municipal procède à l'examen du budget supplémentaire 2017 et, à l'unanimité, l'ADOPTE.

1.2.- Participation des familles aux temps d'activités éducatives après la classe (T.A.E.)

Le conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, l'augmentation de la participation financière des familles aux T.A.E., à compter du 1^{er} Septembre 2017. Les revalorisations sont les suivantes :

	2017-2018	
	Pour 1 activité par semaine	Pour 4 activités par semaine
QF < 600 €	1,33 €	5,31 €
QF entre 600 et 699 €	1,41 €	5,67 €
QF entre 700 et 799 €	1,45 €	5,78 €
QF entre 800 et 899 €	1,63 €	6,52 €
QF entre 900 et 999 €	1,71 €	6,84 €
QF entre 1000 et 1099 €	1,79 €	7,14 €
QF ≥ 1100 €	1,85 €	7,40 €

1.3.- Révision des tarifs de la pause méridienne

Le conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, les tarifs de la pause méridienne, adossés au quotient familial, à compter du 1^{er} Septembre 2017, pour l'année scolaire 2017-2018. Les revalorisations sont les suivantes :

	2016-2017	2017-2018
QF < 600 €	3,00 €	3,06 €
QF entre 600 et 699 €	3,20 €	3,26 €
QF entre 700 et 799 €	3,48 €	3,55 €
QF entre 800 et 899 €	3,71 €	3,78 €
QF entre 900 et 999 €	3,90 €	3,98 €
QF entre 1000 et 1099 €	4,11 €	4,19 €
QF ≥ 1100 €	4,26 €	4,35 €
Adulte	8,38 €	8,55 €

1.4.- Participation de la commune à la destruction des nids de frelons asiatiques

Afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques, il est proposé au conseil municipal, d'une part, d'adhérer au plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique proposé par la FDGDON 44 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles en Loire-Atlantique) et, d'autre part, de participer au coût de l'éradication.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, AUTORISE, le Maire à signer la convention de partenariat proposée par la FDGDON 44. NOMME Monsieur Olivier CHATRE, des services techniques municipaux, interlocuteur municipal, et Monsieur Jean-Paul DAVIAUD, conseiller municipal délégué, suppléant pour la transmission des informations à la FDGDON 44. S'ENGAGE, sous réserve de l'accord préalable de la commune, à financer le montant de l'intervention à hauteur de 50 %. Le plafond maximal de la participation financière de la commune est fixé à 186 €, le reste étant à la charge de l'administré.

1.5.- Subvention à l'association Kyudo

Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer 400 € à l'association KYUDO. Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitif et supplémentaire 2017, à la section de fonctionnement, chapitre 11, article 6574.

2.- AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIVES, ENFANCE & JEUNESSE

2.1.- P.E.D.T. – Evaluation et renouvellement du projet éducatif de territoire

L'évaluation du P.E.D.T. en fin d'engagement est nécessaire pour le renouvellement de la convention Conformément à la méthodologie proposée par le Groupement Départemental d'Appui de Loire-Atlantique, elle s'intéresse notamment aux effets du P.E.D.T. au regard des objectifs qui le fondent : continuité éducative, élaboration et continuité du P.E.D.T., cohérence des interventions éducatives, qualité de l'accueil, qualité des activités. Cette évaluation comporte également un bilan quantitatif de la participation aux TAE entre 2014 et 2017.

Le comité de pilotage P.E.D.T. qui s'est réuni le 15 Mai 2017 a proposé un renouvellement du P.E.D.T. pour la période 2017-2020, en tenant compte de l'évaluation réalisée pour la période 2014-2017. La communication avec les familles va être améliorée, notamment en privilégiant les supports numériques (site de la commune, ENT e-primo, liste de diffusion).

Le conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, l'évaluation et le renouvellement du Projet Éducatif de Territoire et AUTORISE le Maire à signer la convention

3.- RESSOURCES HUMAINES

3.1.- Instauration du R.I.F.S.E.E.P.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- o d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- o d'un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA)

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, :

- INSTAURE une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise (IFSE), à compter du 1^{er} Janvier 2018-
- INSTAURE le complément indemnitaire annuel (CIA), à compter du 1^{er} Janvier 2018
- AUTORISE le Maire à fixer, par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime dans le respect des principes définis ci-dessus
- DECIDE de maintenir le RIFSEEP en cas de congés maladie ou accidentel tel que précisé précédemment
- ACCEPTE que les plafonds seront revalorisés automatiquement dans la limite fixée par les textes de référence
- S'ENGAGE à inscrire au chapitre 012 du budget principal les crédits nécessaires au paiement de cette prime

3.2.- Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la modification n° 2 au tableau des effectifs : création de deux postes d'adjoints administratifs principaux et suppression d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

4.-URBANISME - DOMANIALITÉ

4.1.- Acquisition du terrain pour le pôle sportif

En vue d'achever l'acquisition des terrains nécessaires au projet, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2013, la commune a saisi le juge de l'expropriation en date du 15 septembre 2016 afin qu'il détermine le montant des indemnités d'expropriation pour les immeubles à acquérir, soit les parcelles cadastrées section AL n° 796, 798, 800 et AO n°101, 102, 105, appartenant à Mme Suzanne BLANCHARD et section AO n°47 appartenant en indivision à Mme Suzanne BLANCHARD et Mme Nicole TEXIER.

Par ses jugements en date du 8 décembre 2016, le juge de l'expropriation a fixé les montants des indemnités (principales et de remplacement) de la manière suivante :

- o parcelles AL n° 796, 798, 800 et AO n°101, 102, 105 = 355 197,91 €
- o parcelle AO n°47 = 3 312 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- o AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique relatif à l'acquisition des parcelles cadastrées section AL n° 796, 798, 800 et AO n°101, 102, 105, au montant fixé par le juge de l'expropriation.
- o AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°47, au montant fixé par le juge de l'expropriation.
- o DIT que les crédits sont pour partie inscrits en restes à réaliser et pour partie inscrits au BS 2017, voté ce jour.

Précise que la signature des actes ne pourra intervenir qu'une fois réunies les conditions d'exonération prévues à l'article 1045 du code général des impôts.

5.- AFFAIRES FONCIÈRES - VOIRIE

5.1.- Classement dans le domaine public des voies du lotissement du Petit Bois Moisan et dénomination de la voie

Par arrêté en date du 30 octobre 2012, la commune a autorisé la réalisation du lotissement du Petit Bois Moisan (8 lots), situé entre l'avenue des Grandes Vignes et la rue du Petit Bois Moisan. Le lotissement est constitué d'une impasse intérieure (impasse de la Picoile) et d'une voie de liaison en sens unique reliant les deux rues préexistantes, permettant ainsi la création d'une liaison piéton-cycle et le désenclavement de l'avenue des Grandes Vignes.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- o APPROUVE le classement dans le domaine des parcelles cadastrées section AE n°503, 507, 509, 515, 518, 519, 522, 523, 527, 530, 534, 535 et 537, formant l'impasse de la Picoile, la voie de liaison et l'accotement de l'avenue des Grandes Vignes.
- o INDIQUE que la présente délibération ainsi que les abandons de parcelle signés par les propriétaires seront transmis au service des impôts pour régularisation foncière.
- o DECIDE de dénommer la voie de liaison « rue du Fay ».

7.- RAPPORTS ET BILANS ANNUELS

7.1.- Compte-rendu d'activité du délégataire du marché de plein air (CRACL 2016)

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- o APPROUVE le rapport d'activité de la SARL SOGEMAR pour l'année 2016.

7.2.- Compte-rendu d'activité à la collectivité locale (CRACL 2016) – ZAC de la Rogère

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- o APPROUVE le CRACL de la SNC Natura Mare (Quartus Résidentiel) au titre de l'année 2016 ;

7.3.- Compte-rendu d'activité à la collectivité locale (CRACL 2016) – ZAC du Pré Boismain

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- o APPROUVE le CRACL de Loire Atlantique Développement (LAD-SELA) relatif à la ZAC du Pré Boismain, au titre de l'année 2016

8.- D.I.A.

Numéro	Vendeur	Adresse	Parcelle	Date de renonciation DPU
17-28	BEZIAU Huguette	3 rue du Maréchal Foch	AK 776/777/782/784	11/04/17
17-29	SARL START'AIR	2 impasse du Coin de la Vigne	AP 339	11/04/17
17-30	BOUHIER Jean-Yves	15, 17 rue Jeanne d'Arc	AK 226/227/702	13/04/17
17-31	Cts BROUARD	21 rue Alsace Lorraine	AL 23	13/04/17
17-32	SARL START'AIR	1 impasse du Coin de la Vigne	AP 338	13/04/17
17-33	Cts PRIN	26 rue du Docteur Richelot	AE 310	13/04/17
17-34	COMTE Patrice	10 rue Louis Gautier	AL 183	13/04/17
17-35	HOUEBINE Georgette	11 rue Auguste Métiveau	AL 448	11/04/17
17-36	GUNST Jean-Pierre et GERGAULT Chantal	36 rue de la Sennetière	AM 172/173/174/890/891/892 (p)	21/04/17
17-37	LEUREUR Dominique	rue Camille Sourdille	AH 1332	21/04/17
17-38	LAILLER Christophe	42 rue de la Croix des Noues	AN 161	21/04/17
17-39	FOLIO François	4 bis rue du Petit Bois Moisan	AC 504	11/05/17
17-40	MICHAUT Josée	9 avenue des Bleuets	AX 23	11/05/17
17-41	NEVEU Maurice	32 rue Jean du Plessis	AK 86/87	11/05/17
17-42	CTS CHARTEAU	les Basses Landes rue de la Thébauderie	AZ 320	17/05/17
17-43	CTS CHARTEAU	les Basses Landes rue de la Thébauderie	AZ 321	17/05/17
17-44	Société d'investissement patrimoine et promotion	24 rue de Noirmoutier	AH 372	17/05/17
17-45	CTS PICHARD	7 rue de la Montée à la Chatte	AT 374	12/05/17
17-46	SART START'AIR	3 impasse du Coin de la Vigne	AP 340	12/05/17
17-47	RENARD Sylvie	13 avenue des Hortensias	AX 196	17/05/17
17-48	HOUEBINE Georgette	11 rue Auguste Métiveau	AL 448	17/05/17

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45,

Dressé à la Bernerie-en-Retz, le 7 Juin 2017
Le Maire, Thierry DUPOUÉ

POUR LE MAIRE ET
PAR DÉLÉGATION
L'Adjoint

Roland HENTZIEN

Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet le 9 Juin 2017
Le Maire, Thierry DUPOUÉ

Conseil Municipal



page 5

POUR LE MAIRE ET
PAR DÉLÉGATION
L'Adjoint
Roland HENTZIEN